



Convention Permis Citoyen

Entre

La commune de Noyant-Villages, représentée par Mr Adrien DENIS

D'une part,

Le candidat, M., Mme, Mlle

.....

D'autre part,

L'Auto-école représentée par

.....

Il est préalablement exposé ce qui suit :

Considérant que le permis de conduire constitue aujourd'hui un atout incontestable pour accéder à un emploi et une formation, et que l'obtention du permis de conduire nécessite des moyens financiers qui ne sont pas à la portée de tous les jeunes, la commune de Noyant-Villages a souhaitée accompagner des jeunes de la commune en instituant une politique d'aide au permis de conduire, moyennant un engagement citoyen de 60 heures.

Ceci exposé, il est ensuite arrêté et convenu ce qui suit :

Article 1 - Adhésion à l'opération

Par la présente convention, le jeune majeur déclare adhérer à l'opération « *Permis citoyen* » mise en place par la commune de Noyant-Villages et en accepter le règlement.

Article 2 - Engagements

Il s'engage à signer la convention tripartite entre la commune de Noyant-Villages, l'auto-école et lui-même.

Il déclare vraies les motivations exposées dans son dossier.

Il déclare accepter le règlement d'aide au permis de conduire joint au présent dossier.

Il déclare s'engager à effectuer les 60 heures de travail citoyen dans un domaine en rapport avec les besoins du service.

Article 3 - Engagements de la commune de Noyant-Villages

Subventionne le permis de M..... à hauteur de 675€.

Le paiement de la part de la commune de Noyant-Villages ne sera versé à l'auto-école qu'à la suite du versement à charge du jeune. Après 6 mois, si le code n'est pas obtenu, les éventuelles pénalités appliquées par l'auto-école seront à la charge du jeune.

Article 4 - Engagement de

M.....
.....

Le bénéficiaire s'engage à avoir son permis dans les 18 mois qui suivent la signature de la convention, sauf cas de force majeure évaluée par le jury « permis de conduire » au vu de la production des justificatifs apportés.

Il s'engage à s'investir dans un des services du service technique de la commune de Noyant-Villages à hauteur de 60 heures.

Article 5 - Nature de l'engagement citoyen

✓ Propositions du candidat :
.....
.....

✓ Disponibilités dans la semaine :

.....
.....

✓ Disponibilités dans l'année :

.....
.....

✓ Missions réalisées au sein du service technique :

-
.....
.....

-
.....
.....

Article 6 - Résiliation

Les trois parties s'engagent à respecter leurs engagements sans quoi la subvention devra être remboursée par la partie fautive.

Le présent contrat est valable un an à dater de sa signature.

Fait à la Noyant-Villages, en 3 exemplaires, le/...../.....

Le Maire de Noyant-Villages

**le jeune
représentée par**

l'auto-école

Adrien DENIS
ou Mme

Mr ou Mme

Mr